

La XX^e édition des Prix d'excellence en architecture innove avec la création du Prix Marcel-Parizeau

À l'occasion de la XX^e édition des Prix d'excellence en architecture[1], une nouvelle catégorie a été créée dans le but de souligner l'apport des architectes à tout projet de construction, si modeste soit-il. Le *Prix Marcel-Parizeau* veut rendre hommage à un architecte qui s'est distingué par la qualité de sa production, avant tout résidentielle, durant la première moitié du siècle.

France Vanlaethem, dans un texte publié dans le *Dictionnaire de l'architecture du XX^e siècle* (Éditions Hazan), résume ainsi la carrière de l'architecte Marcel Parizeau : « Au Québec, au début du siècle, le prestige de la France est grand. À partir de 1920, grâce à l'aide du gouvernement provincial, plusieurs jeunes architectes ont l'opportunité d'y poursuivre leurs études. Diplômé de l'École polytechnique de Montréal, en 1922, Marcel Parizeau entre à l'École des beaux-arts de Paris en 1925 où il fréquente l'atelier Gabriel Héraut. De retour à Montréal en 1933, il réalise, parmi les tout premiers projets modernistes au Canada, la double maison des frères Jarry (1935-1936) et la maison Leman-Beaudry (1936-1937), à Outremont. En 1936, il devient professeur au sein de la nouvelle École du meuble, où il dirige le département de décoration intérieure. Avec son confrère Antoine Monnette, il participe à l'équipe constituée par l'architecte français Eugène Beaudoin pour la construction de l'ambassade de France à Ottawa (1934-1939). À partir de 1943, il est architecte-conseil auprès du Service d'urbanisme de la ville de Montréal et participe à l'élaboration du premier plan d'urbanisme. Sa courte carrière, son œuvre radicale dans un Québec conservateur et l'étendue de son domaine d'action font de Parizeau une figure mythique de l'avènement de la modernité architecturale au Québec ».

[1] Veuillez noter que le document *Conditions de participation - XX^e édition des Prix d'excellence en architecture* est inséré dans la présente édition d'*Esquisses*. Il présente les modalités de participation, de même que les catégories dans lesquelles les architectes membres de l'OAQ peuvent soumettre des projets.

L'architecture primée : un gage de l'engagement des architectes à l'amélioration du cadre bâti

« LES CABINETS D'ARCHITECTES SONT CLAIREMENT NOVATEURS; ILS METTENT L'ACCENT SUR L'INNOVATION TANT EN FONCTION DES PRODUITS QUE DES PROCESSUS », INDIQUE UNE ÉTUDE RÉCENTE D'INDUSTRIE CANADA PORTANT SUR LE DOMAINE DE L'ARCHITECTURE. LA FORMULE PEUT SEMBLER UN LIEU COMMUN, MAIS PLUSIEURS MANIFESTATIONS DES DERNIERS MOIS TÉMOIGNENT DE CE DYNAMISME DES ARCHITECTES DU QUÉBEC FACE À LA COMMANDE.

Esquisses en fait état dans les pages de cette édition, en présentant les lauréats de divers programmes de prix tenus ces derniers mois.

Constat réjouissant, ce ne sont pas que les agences bien connues qui remportent les honneurs. De jeunes agences, et même des stagiaires, font reconnaître leur talent. La relève en architecture se manifeste... et pas seulement dans la pratique traditionnelle.

Les prix et distinctions soulignant la qualité des réalisations des membres de la profession se multiplient, et c'est tant mieux. Ces reconnaissances constituent non seulement un encouragement pour les lauréats, mais rejaillissent sur l'ensemble de la profession. Ces prix, décernés tant par l'industrie de la construction, des organismes du milieu de l'architecture et du design, des municipalités ou d'autres intervenants, constituent autant de manifestations concrètes de l'engagement des architectes à l'amélioration du cadre bâti.

L'Ordre contribue à la reconnaissance de la qualité et de l'excellence dans la production architecturale actuelle. Vous trouverez inséré dans la présente édition d'*Esquisses* le programme de la XX^e édition des *Prix d'excellence en architecture*. L'Ordre reconnaît également les talents en émergence, avec la remise annuelle de la *Bourse du collège des présidents* (voir page 4), qui permet à un diplômé en architecture, au talent prometteur, de réaliser un voyage d'études.

1825, BOULEVARD
RENE-LÉVESQUE OUEST
MONTREAL (QUÉBEC)
H3H 1R4
TÉL: (514) 937-6168
1 800 599-6168
FAX: (514) 933-0242
ADRESSE ÉLECTRONIQUE
oaq@videotron.ca
SITE INTERNET
http://www.oaq.com

PRÉSIDENT
CLAUDE HAMELIN LALONDE

RESPONSABLE DU BULLETIN ET
ADJOINT AUX
COMMUNICATIONS
LAURENT PAUL MÉNARD

SAISIE DES DONNÉES
ET RÉVISION
MARIE CLAUDE LAMOUREUX

COLLABORATEURS
JEAN BEAUDOIN
LAURENT G. JETTE
FRANCE JODOIN
JEAN LALANNE
LOUISE LAURENDEAU
GILBERT PARÉ
MIREILLE SHEBIB AUBÉ
JACQUES TREMBLAY

INFOGRAPHIE
LINDA THERRIault

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
DU QUÉBEC
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
DU CANADA

CE NUMÉRO A ÉTÉ TIRÉ À 3 500
EXEMPLAIRES

ESQUISSES VISE À INFORMER LES
MEMBRES SUR LES CONDITIONS
DE PRATIQUE DE LA PROFESSION
D'ARCHITECTE AU QUÉBEC ET SUR
LES SERVICES DE L'ORDRE.

ESQUISSES VISE ÉGALEMENT À
CONTRIBUER À L'AVANCEMENT
DE LA PROFESSION ET À UNE
PROTECTION ACCRUE DU PUBLIC.
LES OPINIONS EXPRIMÉES DANS

ESQUISSES NE SONT PAS
NÉCESSAIREMENT CELLES DE
L'ORDRE. LES PRODUITS,
MÉTHODES ET SERVICES
ANNONCÉS SOUS FORME
PUBLICITAIRES DANS ESQUISSES NE
SONT EN AUCUNE FAÇON
APPROUVÉS, RECOMMANDÉS, NI
GARANTIS PAR L'ORDRE DES
ARCHITECTES DU QUÉBEC.

Une étude d'Industrie Canada fait le point sur la profession 4

Avis important à tous les architectes : consultation sur des modifications réglementaires 7

À consulter dans cette édition
Conditions de
participation
à la XX^e édition
des Prix d'excellence
en architecture

-
- 4 ACTUALITÉS
 - 5 TABLEAU DE L'ORDRE
 - 6 AVIS IMPORTANT AUX ARCHITECTES
- MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES
 - 8 ENQUÊTE ET PRATIQUE ILLÉGALE
DU CÔTÉ DE QUÉBEC
 - 10 TÊTES D'AFFICHE
 - 13 À LIRE
 - 14 INFORMATION TECHNIQUE
 - 17 PETITES ANNONCES
 - 18 BABILLARD
 - 19 SORTEZ VOTRE AGENDA



Une étude d'Industrie Canada confirme la chute des revenus en architecture depuis 1990

S'il faut en croire Industrie Canada, la dégringolade des revenus d'honoraires en architecture depuis 1988 pourrait bien être révolue. L'hémorragie semble s'estomper depuis 1995, mais les architectes devront se résoudre à composer avec une situation économique où ils se doivent de *faire plus avec moins*.

L'étude, intitulée *Cadre de compétitivité sectorielle, L'architecture : Vue d'ensemble et perspectives*, confirme, statistiques à l'appui, que les revenus d'honoraires des architectes du pays ont fondu comme neige au soleil depuis 1988. Au Québec, la pire période a été celle des années 1991-1994, où les revenus d'honoraires ont chuté en moyenne de 5 % par année. Au cours de cette même période, les architectes des Maritimes, de l'Ontario et de l'Ouest du pays ont vu leurs revenus diminuer de plus de 9 % par année. Une timide reprise semblait poindre à l'horizon en 1995, alors que les revenus d'honoraires avaient augmenté de 2,7 % au Québec.

La lecture de cette étude confirme la dure réalité économique affectant la plupart des agences, mais ne fournit pas tellement d'informations qui ne soient déjà connues. Industrie Canada constate en effet que le secteur de l'architecture demeure tributaire du secteur de la construction, que les architectes sont principalement actifs dans le secteur institutionnel et pratiquement absent du domaine résidentiel (hormis en Colombie-Britannique), que les agences exportent peu leurs services et que la recherche développement est à toute fin pratique inexistante. Industrie Canada estime par ailleurs que la plupart des débouchés se situeront dorénavant dans la rénovation et dans des interventions touchant le cadre bâti existant.

Cette étude, qui se fixait comme objectif de « mettre l'accent sur les débouchés du marché intérieur et du marché international », donne ainsi à l'initié l'impression d'un géant qui accouche d'une souris. Elle présente malgré tout le bénéfice d'offrir un portrait de la situation de la profession d'un océan à l'autre. Industrie Canada annonce toutefois que cette étude aura une suite dans le courant des prochains mois : l'aspect des « débouchés » y sera peut-être plus élaboré.

Il est possible de se procurer gratuitement un exemplaire de ce document, en communiquant avec Industrie Canada au (613) 941-0390 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : order.commande@ic.gc.ca

Quelques exemplaires sont également disponibles au siège social de l'Ordre.

SIDIM 98

L'Ordre décerne la Bourse du Collège des présidents à Maxime Duquette

Maxime Duquette, un diplômé de l'École d'architecture de l'Université Laval, vient de quitter les salles de cours du pavillon de la côte de la Fabrique, à Québec, pour aller étudier, de septembre à décembre prochain, plusieurs projets significatifs de l'architecture moderne, aux quatre coins du Vieux continent. Des « études » rendues possibles par l'obtention de la Bourse du Collège des présidents de l'Ordre des architectes du Québec, qui lui a été décerné le 19 juin dernier.

Son projet de voyage d'étude, intitulé *Anthologie du passé récent : recherche de prototypes en habitation*, le mènera successivement en France, en Suisse, en Italie, en Hollande, en Allemagne, en Autriche, au Danemark, en Grande-Bretagne et en Suède, où il visitera, entre autres, des ensembles d'habitation conçus au début du siècle par Le Corbusier, Victor Horta et Lucien Weissenburger. Outre le fait qu'il s'agisse d'habitations, les projets qui intéresseront le diplômé globe-trotter présentent un autre dénominateur commun : ils ont tous fait l'objet de travaux de restauration ou d'interventions visant à assurer leur conservation.

L'objectif du stage, selon Maxime Duquette, « est de constituer une banque d'informations sur un certain nombre de prototypes en habitation dans le contexte européen ». L'exercice vise, à terme, à la réalisation d'une série de dossiers documentaires destinés aux étudiants, dans le but de leur permettre d'acquérir des connaissances sur les prototypes d'habitation au 20^e siècle.

Maxime Duquette a eu l'idée de réaliser une étude sur l'architecture résidentielle, à la suite d'un constat qu'il a fait lors de ses études universitaires. « Au cours du baccalauréat, j'ai été étonné de constater que l'habitation, dans la pratique courante de l'architecture, occupe une infime proportion du travail des architectes », explique-t-il. Partant du postulat que les modèles d'habitations construits au Québec sont essentiellement des copies plus ou moins conformes de ce qui se fait *South-of-the-Border*, Maxime Duquette se demande si l'étude de d'autres types d'habitations ne pourrait permettre une « typologie » d'habitation qui répondrait mieux aux besoins en la matière au Québec.

La Bourse du Collège des présidents est décernée annuellement depuis 1985 à un finissant, présentant un talent prometteur, d'une des trois écoles d'architecture du Québec. La direction de chacune de ces dernières recommande un étudiant qui s'est distingué par l'excellence de son dossier académique et de la qualité de ses réalisations durant sa scolarité. Chacun des concurrents, au moyen de textes et d'illustrations, doit démontrer la pertinence d'un projet de voyage d'études et sa capacité de le mener à terme. Un jury, composé de trois membres du Collège des présidents, détermine par la suite un lauréat, sur la base des documents soumis.

Le jury, composé de MM. Joseph Baker, Gilles Marchand et Jean Ouellet, a souligné l'ambition du projet et salué son rattachement à des préoccupations actuelles.

Les architectes ont eu une présence remarquable à la 10^e édition du Salon international de design intérieur de Montréal, qui se tenait à la Place Bonaventure les 21, 22 et 23 mai derniers. Sur la photo, l'architecte Pierre Corriveau pose devant l'installation qu'il a conçue pour le secteur « Architecture », dans lequel l'Ordre occupait un espace. Soulignons que la présence de l'Ordre à cet événement a été assurée par l'architecte Jean-Pierre Gauthier, membre du bureau pour la région de Montréal lors de l'exercice 1997-1998.





Maxime Duquette a reçu la Bourse du Collège des présidents le 19 juin dernier, au Marché Bonsecours de Montréal, dans le cadre de l'assemblée générale annuelle de l'Ordre.

Les stagiaires ne bénéficient plus systématiquement d'un report pour le remboursement de leur dette d'études

Le ministère de l'Éducation du Québec a annoncé récemment une modification au régime québécois de prêts et bourses, affectant les personnes qui réalisent un stage exigé par un ordre professionnel. Depuis le 1^{er} mai dernier, seuls les stagiaires dont les revenus bruts mensuels d'emploi sont de 1 105 \$ ou moins peuvent bénéficier d'un report du paiement de leur dette.

Rappelons que précédemment, toute personne qui était inscrite à un stage professionnel obligatoire n'avait pas à commencer le remboursement d'un prêt pour études consenti dans le cadre du *Programme de prêts et bourses* du gouvernement du Québec.

Les stagiaires qui désirent obtenir de plus amples informations peuvent communiquer avec l'Aide financière aux études du MEQ au (418) 643-3750.

Trois nouveaux administrateurs élus pour des mandats de trois ans

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation relative aux élections au Bureau de l'Ordre, le tiers des postes d'administrateurs est renouvelé à chaque année, pour des mandats d'une durée de trois ans.

En février dernier, les architectes étaient invités à soumettre leur candidature pour l'un ou l'autre des quatre postes à pourvoir.

Pour la région de Québec, un poste était à pourvoir une seule candidature a été reçue, soit celle de M. **Fernand Tremblay**, qui a ainsi été élu par acclamation. M. Tremblay est membre de l'Ordre depuis 1956. Il a pratiqué comme associé principal de la firme St-Gelais, Tremblay, architectes pendant de nombreuses années et agit maintenant comme architecte-conseil auprès du bureau St-Gelais, Tremblay, Bélanger, Beauchemin, architectes. M. Tremblay est président du comité d'inspection professionnelle de l'Ordre. Il a été membre du conseil d'administration du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle des architectes de 1994 à 1997.

Pour la région de Montréal, deux postes étaient à pourvoir. Une seule candidature, soit celle de M. **N. Jean-Pierre Pelletier**, a été reçue. Il a donc été élu par acclamation. M. Pelletier est membre de l'Ordre depuis 1981 et pratique à son compte depuis de nombreuses années. Il siège au Bureau de l'Ordre depuis 1995 et a été vice-président au cours de l'exercice 1997-1998. Il est membre du Conseil canadien de certification en architecture et délégué de l'Ordre au programme national de pratique de l'IRAC. Auparavant, M. Pelletier avait été membre puis président du comité de pratique illégale, de 1985 à 1991. Le Bureau a désigné, parmi cinq candidats, M^{me} **Marie-Claude Grondin** au poste vacant de la région de Montréal. M^{me} Grondin travaille au sein de l'agence Tétrault, Parent, Languedoc.

Pour la région de Montérégie, un poste était à pourvoir et une élection s'est tenue entre M. **Guy Courchesne** et M^{me} **Hélène Ladouceur**. Le dépouillement du scrutin a eu lieu le 19 mai dernier et M. Courchesne a été élu. Celui-ci est membre de l'Ordre depuis 1986. Il pratique comme associé de la firme Allaire, Bergeron, Courchesne, Perras, architectes, à Saint-Hyacinthe. M. Courchesne est membre du comité des communications de l'Ordre.



M. Guy Courchesne, de l'agence ABCP, a été élu représentant de la Montérégie pour un mandat d'une durée de trois ans.



M. Fernand Tremblay, architecte-conseil auprès de l'agence St-Gelais, Tremblay, Bélanger, Beauchemin, a été élu représentant de la région de Québec.



N. Jean-Pierre Pelletier, membre du Bureau et vice-président au cours de l'exercice 1997-1998, a été réélu pour un nouveau mandat.

INSCRIPTIONS

Les architectes suivants ont été inscrits au Tableau de l'Ordre.

En date du 21 mai 1998

Sylvain Boucher
Marie-Josée Thériault

RÉINSCRIPTIONS

Les architectes suivants ont été réinscrits au Tableau de l'Ordre.

En date du 11 mai 1998

Bruno Cadieux
Jean-Eudes Guy
Claude Longpré
Daniel Richer

DÉMISSIONS

Les architectes suivants ont démissionné du Tableau de l'Ordre.

En date du 17 avril 1998

André Blouin
Rita Keyser

RADIATIONS

Le Bureau a radié du Tableau de l'Ordre les architectes suivants qui n'ont pas payé la cotisation au 1^{er} avril 1998.

En date du 17 avril 1998

David Brian Allardice
Hossein Bagheri
Lise Barrière
Catherine Beaudoin
Victor-Simon Benghozi
Borkur Bergmann
Jeffrey Blair Bertram
Mario Biocca
Ronald Henri Brisebois
Michel Cadieux
Ahmad Chaaban
Ewa Magdalena Charowska
Gilles Chartrand

Monique Côté
Jean-François Daigle
Bertrand Dallaire
Jacques de Blois
Guylaine Desrosiers
Anne Dion
Rolf Duschenes
N. Gérald Dutcher
Babak Eslahjou
Peter A. Gabor
Odile Gagnon-Hénault
Charles Garant
Harry E. Gaumer
Matthieu Geoffrion
Mark Joseph Ginocchio

Melvyn J. Glickman
Peter Huang
Suzanne Labrecque
Roland Lajeunesse
Georges Lanouette
Elaine Lefebvre
Lionel Lefebvre
Daniel Lévesque
Jadwiga Majdan-Kaszynska
Marianne McKenna
Medhat Metry
Theodore H. Nathanson
Pierre Normandeau
Mireille Ostiguy

Jerzy Pawulski
Jean-Pierre Pelletier[1]
Ian W. Perrie
Alain Pilon
Renaud Poirier
George Martin Popper
Louis Ratté Jr
Ruxandra Ioana Robe
Eric Shareck
Michel Thiry
Minh-Ngoc Tran
Louis Tremblay
Dorice C. Walford
Henry A. Walsh
Boris E. Zerafa

Le Bureau a radié du Tableau de l'Ordre les architectes suivants pour non-conformité au Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle.

En date du 21 mai 1998

Claude G. Bisson
Jean Bluteau
Louis Famelart

DÉCÈS

Nous avons appris avec regret le décès de

José Lévy (1934-1998).
Toutes nos condoléances à la famille et aux amis.

[1] Ne pas confondre avec N. Jean-Pierre Pelletier, de Groupe PNJP, Experts-conseils

CONSULTATION SUR UNE MODIFICATION PROPOSÉE AU RÈGLEMENT SUR LA SOUSCRIPTION OBLIGATOIRE AU FONDS D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

À sa réunion du 21 mai dernier, le Bureau de l'Ordre a adopté des modifications au *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle*. Ces modifications sont issues de recommandations provenant du comité conjoint sur l'assurance responsabilité professionnelle. Ces modifications visent à combler certaines carences importantes du règlement actuel.

Prenez avis que le Bureau de l'Ordre sollicite, par la présente, vos commentaires concernant les dispositions précisées ci-bas. Si ces dispositions sont adoptées par le Bureau lors d'une prochaine réunion, ces modifications seront transmises à l'Office des professions du Québec.

Veillez faire parvenir vos commentaires à Me Louise Laurendeau, avant le 18 août 1998, par télécopieur au (514) 933-0242 ou par voie postale au siège social de l'Ordre. Le présent avis est fait selon les termes de l'article 95.3 du Code des professions.

OBLIGATION D'ASSURER LES GESTES ANTÉRIEURS

Les modifications au règlement tiennent compte de la nécessité, pour les architectes, d'assurer leur pratique antérieure pour une certaine période, même s'ils cessent toute activité professionnelle. Les statistiques de l'industrie démontrent que la grande majorité des réclamations sont généralement logées dans une période variant entre six mois et cinq ans après la fin des travaux. Il est donc essentiel qu'une assurance demeure en vigueur durant cette période.

Ainsi, on ne pourra s'exempter de l'application du nouveau règlement si l'un ou l'autre des gestes mentionnés à l'article 2.01 a été fait dans les cinq années précédant la demande d'exemption.

Par ailleurs, l'architecte qui était tenu de souscrire une assurance responsabilité auprès du Fonds et qui cesse de faire l'un ou l'autre des actes visés à l'article 2.01 du règlement, devra avoir maintenu une assurance en vigueur pendant quatre années consécutives, le tout selon les termes de la clause de prolongation de la police émise par le Fonds.

MOMENT À PARTIR DUQUEL L'ARCHITECTE DOIT DÉTENIR UNE ASSURANCE EN VIGUEUR

Lorsqu'un architecte déclarera une ouverture de bureau à l'Ordre, il devra fournir une preuve à l'effet qu'il est assuré auprès du Fonds.

Voici le texte du règlement avec les modifications proposées par le Bureau. Seuls les articles modifiés apparaissent ci-après et les changements sont identifiés en caractère gras.

2.01A L'architecte qui déclare la tenue d'un bureau auprès du secrétaire de l'Ordre doit fournir la preuve qu'il s'est conformé aux exigences du présent règlement.

2.02 Malgré l'article 2.01, un architecte n'est pas tenu de souscrire au Fonds si, depuis la date de sa première inscription au Tableau de l'Ordre ou depuis plus de cinq ans :

... (lire ici les 11 catégories d'exemption permises par le règlement)

3.01 L'architecte qui se trouve dans l'une ou l'autre des situations décrites à l'article 2.02 transmet dès qu'il s'y trouve, et à la suite de tout changement de situation au secrétaire de l'Ordre*, une demande d'exemption conforme à celle reproduite à l'annexe 1 dûment complétée.

Les trois autres alinéas de cet article ne sont pas modifiés.

3.02 Lorsqu'un architecte cesse d'être dans l'une ou l'autre des situations décrites à l'article 2.02, il doit sans délai en aviser par écrit le secrétaire de l'Ordre* et souscrire au Fonds.

* au lieu du directeur général du Fonds

On ajoute les articles 3.03 et 3.04 suivants :

3.03 L'architecte qui fait défaut de souscrire un contrat d'assurance ou qui ne bénéficie pas d'une exemption selon les termes du présent règlement ne doit, en aucune circonstance, faire l'un ou l'autre des actes énumérés à l'article 2.01 du présent règlement.

3.04 L'architecte qui cesse de faire l'un ou l'autre des actes énumérés à l'article 2.01 du présent règlement doit détenir et maintenir en vigueur une police souscrite auprès du Fonds jusqu'à ce qu'il ait souscrit une telle police pendant quatre années consécutives et en fournir la preuve à l'Ordre.

CONSULTATION SUR DES MODIFICATIONS PROPOSÉES AU PROJET DE RÉVISION DU CODE DE DÉONTOLOGIE

La révision du Code de déontologie suit son cours. Lors de la récente publication de ce code[1], plusieurs architectes ont fait d'intéressants commentaires qui ont été pris en considération par le Bureau, lors de sa réunion du 21 mai dernier.

Au cours de cette même réunion d'autres changements ont été apportés au document et consistent en l'ajout d'actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession ainsi que des dispositions précises au sujet des concours d'architecture.

Prenez avis que le Bureau de l'Ordre sollicite, par la présente, vos commentaires concernant les dispositions suivantes. Si ces dispositions sont adoptées par le Bureau à sa réunion du mois d'août prochain, ces modifications accompagneront le projet de révision du Code de déontologie qui sera transmis par la suite à l'Office des professions du Québec. Le présent avis est fait selon les termes de l'article 95.3 du Code des professions.

MODIFICATIONS AU PROJET DE RÉVISION DU CODE DE DÉONTOLOGIE DES ARCHITECTES

5.4 En outre des actes dérogatoires mentionnées aux articles 57 et 58 du Code des professions, est dérogatoire ou incompatible à l'exercice de la profession, le fait pour un architecte :

...

d) d'attester, de certifier, de déclarer, faussement ou sans fondement, que des travaux ont été exécutés en conformité avec un plan, devis ou document d'architecture concernant ces travaux;

e) de participer à un concours d'architecture lorsqu'un tel concours n'est pas conforme aux exigences mentionnées à l'article suivant du présent règlement;

f) d'agir en tant que conseiller professionnel, architecte conseil, membre d'un jury ou membre d'un comité consultatif pour les besoins d'un concours d'architecture qui ne répond pas aux exigences de l'article suivant du présent règlement.

5.4.1 L'architecte peut participer à un concours d'architecture lorsque :

a) ce concours est approuvé par le Bureau de l'Ordre;

b) le conseiller professionnel est un architecte;

c) le jury est composé majoritairement d'architectes;

d) le programme architectural établit précisément la nature et l'étendue de l'objet du concours

e) les conditions et les exigences du concours, notamment quant à la quantité et aux caractéristiques des documents à fournir par les concurrents, sont définies par des règles précises;

f) le montant total des prix et leur nombre sont précisés.

Un concours a lieu lorsque deux architectes ou plus sont appelés en même temps par un même promoteur à soumettre un projet ou des idées à partir d'un même programme.

[1] Voir *Esquisses*, vol. 9, no 2, mars 1998, page 1

Colloque sur la réglementation à Saint-Félicien

C'est dans la ville de Saint-Félicien que s'est tenu un colloque sur la réglementation le 28 avril dernier. La firme d'architectes Boudreault Levasseur et les ingénieurs de GroupeGénie inc. ont réuni, avec la ville de Saint-Félicien, les responsables de l'émission des permis de construction des municipalités avoisinantes afin de faire la lumière sur la réglementation en matière de construction au Québec.

L'Ordre des architectes du Québec, l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ) et la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ont profité de l'occasion pour sensibiliser les différents représentants des municipalités sur la *Loi sur les architectes* (L.R.Q., c. A-21), la *Loi sur les ingénieurs* (L.R.Q., c. I-9) ainsi que la *Loi sur le bâtiment* (L.R.Q., c. B-1.1).

Le représentant de l'OIQ, monsieur Yvon Dupuis, a fait un exposé sur Les municipalités face au respect de la *Loi sur les ingénieurs* en mettant l'accent sur la collaboration souhaitée. Monsieur André Gravel, directeur régional de la RBQ, a expliqué le rôle de la Régie du bâtiment et les liens avec la *Loi sur la sécurité dans les édifices publics* (L.R.Q., c. S-3).

À titre de représentant de l'Ordre des architectes, j'ai entretenu les participants sur la mission de l'Ordre en matière de protection du public, les liens entre les différentes lois régissant la construction au Québec ainsi que l'engagement de la Régie du bâtiment afin de favoriser le respect de la *Loi sur les architectes*.

Les représentants des différentes municipalités se sont montrés très attentifs aux trois conférenciers et de nombreuses questions ont suscité des discussions très intéressantes visant l'uniformisation de l'application de la réglementation en vigueur. Ils ont pu constater qu'en matière de construction, les architectes se faisaient les alliés des municipalités face à un bâti de qualité au Québec.

Les responsables de l'émission des permis ont manifesté un intérêt à ce que d'autres réunions d'information et d'échanges de cette nature se tiennent afin que cette sensibilisation se fasse de plus en plus présente et que l'information soit transmise et même répétée afin d'être connue de tous les entrepreneurs, promoteurs immobiliers et autres grands donneurs d'ouvrage.

Laurent G. Jetté, architecte
Inspecteur-enquêteur

Salon de la Municipalité 1998

Le Salon de la Municipalité se tenait récemment au Centre des congrès de Québec. L'événement a été, cette année encore, une occasion privilégiée d'assurer la visibilité des architectes auprès des représentants du monde municipal. Le comité régional y a monté un kiosque où un représentant de l'OAQ et les membres du comité régional ont pu diffuser l'information pertinente sur la *Loi sur les architectes* et son application, lors de l'émission de permis par les municipalités.

Le comité régional remercie toutes les firmes d'architectes qui ont fourni, pour animer le kiosque, du matériel graphique présentant des projets municipaux. Nous remercions également les commanditaires : Distributions 20-20 inc., Les industries Fabri-Lam, Forbo Resilients, Mobilier de bureau MBH, Luminaires Transit et la ville de Québec. Nous remercions de plus l'architecte Luc Desloges pour sa collaboration à la réalisation du kiosque.

DÉNONCIATION DE PRATIQUE ILLÉGALE

Une fiche d'inscription pour vérification de pratique illégale a été jointe au dernier envoi postal. Ce formulaire, élaboré avec Laurent G. Jetté, inspecteur-enquêteur de l'OAQ, facilitera l'identification de projets où il y a pu avoir pratique illégale. Les architectes sont invités à l'utiliser au moment opportun.

INVITATION

Le comité régional de l'OAQ invite les architectes intéressés à participer à l'élaboration et à la présentation de ses différentes activités à se joindre à celui-ci. Des postes sont ouverts pour la prochaine saison. Informations : tél. : (418) 694-9525

Jacques Tremblay, architecte



Les agences Saia Barbarese et Birtz Bastien lauréates des Prix d'excellence de la construction en acier

L'Institut canadien de la construction en acier tenait la 2^e édition des Prix d'excellence de la construction en acier le printemps dernier. L'agence **Birtz Bastien, architectes**, a reçu le prix d'excellence, dans la catégorie Architecture, pour le Centre de formation professionnelle des Manoirs, à Terrebonne. Le jury a souligné « l'organisation spatiale soignée et la complicité évidente entre l'architecture, la structure et la mécanique » de cette réalisation.

Saia Barbarese architectes a mérité le prix d'excellence dans la catégorie Ingénierie pour le pont de la rue Notre-Dame, reliant les rues Berri et Montcalm, dans le projet Faubourg Québec. Les agences **Cardinal Hardy et associés** et **Dupuis Letourneux, architectes** de la première phase, ont également été honorées à cette occasion. Ce projet a été sélectionné par le jury « pour avoir réussi à concilier une très grande efficacité structurale avec des impératifs esthétiques de légèreté, de transparence et d'évocation d'ouvrages anciens ».

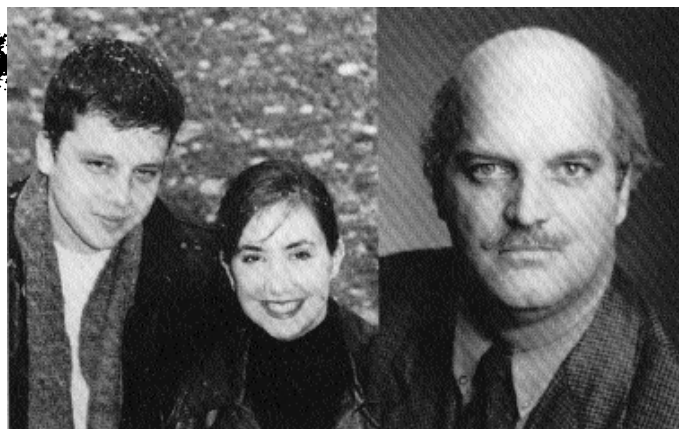
Souignons, par ailleurs, que les architectes **César Montalva Gisbert** (décédé le 26 février dernier) et **Jean-Louis Déry** se sont vus décerner des mentions dans le cadre de ce concours, respectivement pour le projet de concentrateur de la mine Raglan, dans le Nouveau-Québec et de la Cité de l'énergie, à Shawinigan.

L'Institut canadien de la construction en acier est un organisme national, créé en 1930, et regroupant les aciéries et les fabricants d'acier canadiens.



Le Centre de formation professionnelle des Manoirs

Section du pont reliant les rues Berri et Montcalm dans le Faubourg Québec



L'agence Croft-Pelletier et Pierre Daoust, architecte, décrochent un prix dans le cadre des *Canadian Architect Awards*

Pour la 30^e année consécutive, le magazine *Canadian Architect* a rendu hommage, fin 1997, à des architectes et à des diplômés en architecture pour des projets de bâtiment méritoires, au stade de leur conception.

Au nombre des sept projets primés lors de la dernière édition, *La micro-brasserie Le Saint-Sulpice*, qui sera érigée dans une annexe jouxtant ce bar de la rue Saint-Denis, dans le quartier latin. Ce lieu fréquenté par la faune estudiantine montréalaise avait besoin de plus d'espace pour développer ses nouvelles activités brassicoles. La cour extérieure de ce bâtiment, fort prisée par la clientèle lors des mois de canicule, présentait par ailleurs l'inconvénient d'importuner les résidents du secteur.

Le jury a souligné la cohérence de l'intervention avec le bâtiment existant et le site. Le jury a aussi souligné le modernisme, l'élégance et la simplicité de la solution proposée. L'agence Croft-Pelletier, fondée à Québec en 1995, est formée des deux jeunes associés Marie-Chantale Croft et Éric Pelletier, respectivement âgés de 29 et 31 ans. L'architecte **Pierre Daoust** possède sa propre agence dans la région de Montréal et compte plus de 15 ans de pratique.



1

La caserne Dalhousie recyclée en Centre de production multimédia, pour Robert Lepage et Ex Machina



Ex-machina, séduit par Les Architectes Plante et Julien, la Commission d'urbanisme et de conservation de la Ville de Québec et sa population

À Québec, le recyclage de la caserne Dalhousie en centre de production multimédia, pour Robert Lepage et Ex Machina, a conquis à la fois le jury de l'édition 1997 des Certificats de reconnaissance de la commission d'urbanisme et de conservation de la ville de Québec et la population de la Vieille capitale.

Les Architectes Plante et Julien, qui ont piloté cette intervention, ont en effet reçu le *Prix spécial de la commission d'urbanisme* — reconnaissant le niveau de qualité exceptionnel d'une réalisation — et le *Prix du public*, dans le cadre de la 10^e édition de ce programme qui vise à reconnaître l'excellence de projets de construction ou de rénovation réalisés sur le territoire de la Ville de Québec.

Le jury a souligné, dans ses commentaires, qu'il aurait été « difficile de considérer ce projet dans l'une ou l'autre des catégories habituelles, compte tenu de l'étendue, de la diversité et de la qualité des interventions de remise en valeur du monument et du site. De la restauration minutieuse de la section avant de l'édifice, jusqu'à la surprenante intégration des nouveaux volumes et composantes résolument modernes qui s'affichent en contrepoint, tout dans cette vaste opération reflète l'enthousiasme et la tenacité de ses artisans ».

Le bâtiment Ex machina a par ailleurs ravi la faveur de la population, en raflant 48 % du vote populaire, le second projet en recevant 26 %.

Soulignons également que les architectes Marie Aubé, Pierre Martin, Marc Bouchard, André Roy, Jacques Beaudet, Ion Hargel, de même que les agences Gagnon Letellier Cyr, Simard Amyot et associés, Les architectes Bernard et Cloutier, St-Gelais Tremblay Bélanger Beauchemin, architectes, Côté Chabot Morel, architectes, Dorval et Fortin, architectes, ont également reçu un certificat de reconnaissance dans l'une des douze autres catégories.

5

e
JUN-JUILLET 1998
11



Des architectes signent six des projets finalistes de l'édition 1998 du Concours commerce design Montréal

Le court délai entre l'annonce de la tenue de la 4^e édition du Concours commerce design Montréal et la date limite pour le dépôt des dossiers de candidature — moins d'un mois — n'aura pas joué en défaveur des architectes. On compte en effet pas moins de six projets signés par des architectes dans les 20 projets finalistes de Commerce design Montréal 1998. Les lauréats seront connus en octobre 1998.

[1] *Le Café du Nouveau Monde*, par Luc Laporte, architecte

[2] *Épicerie Latina*, par Michelangelo Panzini, architecte

[3] *Marie Saint-Pierre Design*, par Sylvie Saint-Martin, architecte

[4] *Zen*, par Donald Potvin, architecte; Jean-François Potvin et Eric Daoust, designers d'intérieur

[5] *La Maison des cyclistes*, par François Paradis, architecte de l'agence Boulay, Paradis, Rayside, Heppel architectes

[6] *Le Marché Bonsecours*, par Jozef Zorco et Anne Cormier, architectes, du consortium Atelier Big City et Desnoyers, Mercure et associés.

Une cinquième année

des

à l'automne

ENVIRONNEMENT

Mardis verts

LES CONFÉRENCES DE L'HIVER 1998

Les conférences des Mardis verts, présentées par le comité environnement et architecture de l'Ordre, suscitent un intérêt constant depuis leur création en 1993.

Les quatre conférences de la session d'hiver 1998, terminée en mai dernier, seront suivies de trois nouvelles conférences l'automne prochain.

L'architecte Nils Larsson, de Ressources Naturelles Canada, animera le 22 septembre la première conférence de l'automne 1998, avec une présentation du *Programme d'encouragement pour les bâtiments commerciaux*, créé par Ressources naturelles Canada, pour favoriser les investissements dans la conception et la construction de bâtiments éconergétiques et respectueux de l'environnement. M. Larsson présentera par ailleurs, à cette occasion, les grandes lignes du *Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments* (1997), de même que les plus récents développements du *Défi des bâtiments écologiques* (Vancouver, octobre 1998). Cette conférence sera présentée en français et en anglais.

La deuxième conférence de la session d'automne, le 20 octobre, consistera en un panel consacré aux effets de la crise du verglas de janvier 1998. Les architectes Roberpierre Monnier et Christian Ouellet, de même que l'ingénieur Élias Ghannoum, de la société Hydro-Québec, participeront à titre de conférenciers-panelistes invités. M. Monnier présentera ses observations des effets de la tempête de verglas sur les bâtiments et exposera les propositions favorisant une meilleure conception des toitures et de l'enveloppe du bâtiment. M. Ouellet consacra son exposé à la présentation des énergies renouvelables ou alternatives permettant au Québec de mieux affronter une crise grave. M. Ghannoum, finalement, présentera les impacts de la tempête de verglas sur les lignes de transport et les modifications envisagées aux équipements du réseau de distribution de l'électricité.

Le 17 novembre, l'architecte Christian Ouellet participera à nouveau aux Mardis verts à titre de conférencier. Il présentera une conférence sur des interventions, selon les principes de l'architecture verte, dans deux institutions d'enseignement collégial au Québec.

La dernière session des Mardis verts a connu un franc succès en faisant presque toujours salle comble, selon les organisateurs. Rappelons que les architectes Frederic Klein et Marie-Louise Roy ont ouvert la dernière session des Mardis verts en présentant les principes de la géométrie sacrée; leur ont succédé J. Robert Thibodeau, architecte, et Anne Auger, qui ont présenté les grandes lignes du *Défi des bâtiments écologiques*. Les architectes Daniel Pearl et Mark Poddubiuk, suivi de Mounir Batty, de la société Nexacor, ont complété la session avec les thèmes du recyclage des matériaux et de la gestion éconergétique des bâtiments.

LES PRINCIPES DE LA GÉOMÉTRIE SACRÉE

L'architecture influence-t-elle les usagers des bâtiments ? Oui, estiment les architectes Frederic Klein et Marie-Louise Roy, conférenciers invités à la soirée des Mardis verts du 17 février. La conception, selon certains principes empruntés aux civilisations grecque, égyptienne et chinoise, permettrait de concevoir des bâtiments, qui, respectant certaines proportions, procureraient à leurs usagers des sentiments de bien-être et de plénitude. Les conférenciers ont présenté à cette occasion trois types d'intervention inspirés des principes de la géométrie sacrée : deux projets résidentiels dans les municipalités de Boisbriand et de Mascouche, le siège social de la société d'ingénierie SNC-Lavalin, de même que les bâtiments de la compagnie Medis.

LE DÉFI DES BÂTIMENTS ÉCOLOGIQUES 1998

Comment se porte l'architecture verte au Canada ? La réponse à cette question devient moins nébuleuse avec l'avènement du *Défi des bâtiments écologiques* (DBE), une initiative signée Ressources naturelles Canada. Cette conférence internationale d'envergure se déroulera à Vancouver du 26 au 28 octobre 1998; elle est organisée par le Centre de la technologie de l'énergie de CANMET (Ressources naturelles Canada), avec l'appui d'organismes canadiens et du Centre d'information du bâtiment écologique. Elle est aussi coparrainée par de nombreux organismes de recherche internationaux œuvrant dans le domaine du bâtiment, dont le Conseil national de recherches du Canada.

Le DBE représente toutefois davantage qu'une conférence consacrée à la thématique du bâtiment écologique; il s'agit d'un processus international d'évaluation de la performance de bâtiments écologiques, ont précisé J. Robert Thibodeau, architecte, et Anne Auger. Le DBE a pour objectif de définir les mécanismes permettant d'évaluer la performance énergétique et environnementale de bâtiments. Les conférenciers ont présenté trois bâtiments écologiques qui seront exposés dans le cadre de la conférence de Vancouver. Soulignons qu'à cette occasion, une centaine de bâtiments feront l'objet d'une présentation.

UN EXEMPLE DE BÂTIMENT VERT : LA TRANSFORMATION DE L'ENSEMBLE ROBERTSON TERRACE EN ÉCO-RÉSIDENCES

Les architectes Daniel Pearl et Mark Poddubiuk, de l'agence L'O.E.U.F., ont présenté leur projet de transformation de 60 appartements du Campus MacDonald de l'Université McGill, à Sainte-Anne-de-Bellevue, en 16 unités expérimentales de résidences étudiantes pour un groupe de vie écologique. L'ensemble d'habitation, construit en 1965-1967, était jugé désuet et irrécupérable par le propriétaire, qui envisageait sa démolition. Les architectes ont dû démontrer, dans leur étude de faisabilité, comment ces bâtiments pouvaient être conservés et adaptés aux besoins d'un groupe de vie écologique. Le projet de réaménagement, échelonné entre octobre 1997 et l'été 1998, a été basé sur des principes reflétant une vision sensible de l'environnement : regroupement des appartements en de plus grandes unités pour favoriser la vie sociale des résidents; construction de serres permettant l'usage d'énergie solaire passive; installation d'une station écologique de traitement des eaux usées; récupération de l'eau de pluie et réutilisation de matériaux de construction.

Le comité environnement et architecture remercie les fabricants de produits respectueux de l'environnement, commanditaires de la session d'hiver 1998 des Mardis verts : Tapis Aspect; Visifib; Benolec; Solutions Eco Air 2000.

Sources :

Mireille Shebib-Aubé, architecte, comité environnement et architecture
Jean Lalanne, collaborateur, comité environnement et architecture

LES ARCHITECTURES POSTMODERNES

Selon le *Dictionnaire de l'architecture du XX^e siècle* (Hazan), le postmodernisme « n'a jamais été un mouvement à proprement parler ». Cette période de l'architecture contemporaine, que l'on situe entre 1975 et 1990, serait celle de « l'éclatement, de l'individualisme et du vedettariat » chez les architectes. L'auteure Diane Ghirardo, professeure d'architecture chez nos voisins du sud, semblait donc prendre un pari risqué en écrivant un ouvrage sur ce mouvement qui n'en serait pas un.

Le titre original de cet ouvrage, *Architecture after modernism*, permet de croire que le titre français résulterait d'un choix des traducteurs. Quoiqu'il en soit, l'ouvrage du professeur Ghirardo présente un survol des tendances dans le domaine architectural entre les années 1970 et la première moitié des années 1990, et présente certaines théories associées au postmodernisme. La première partie de l'ouvrage situe le postmodernisme en architecture dans son contexte socio-économique et historique.

L'auteure concentre ensuite son analyse sur plusieurs « méga-projets », dont l'IBA de Berlin et les docks de Londres. Ghirardo aborde également les parcs thématiques de Disney, qui ont fait l'objet d'une exposition au CCA à l'automne 1997.

Intéressante, cette lecture pêche parfois par une facture un tantinet académique. De nombreuses photographies et illustrations, en couleurs et noir et blanc, viennent aérer la présentation graphique de cet ouvrage, malheureusement imprimé avec un caractère qui en rend la lecture plus ardue.

Diane Ghirardo, *Les Architectures postmodernes*, Éditions Thames & Hudson/ Hazan, 1997.

MONTRÉAL MÉTROPOLÉ 1880-1930

Les éditions du Boréal, en collaboration avec le CCA, ont publié, dans la foulée de l'exposition Montréal-Métropole, un ouvrage passionnant à lire, après avoir visité l'exposition présentée ce printemps ou à défaut de l'avoir vu.

Ce collectif présente un portrait des années où Montréal connut un boom démographique et économique sans précédent. « La ville est une œuvre collective », déclarent France Vanlaethem et Isabelle Gournay, les deux commissaires de l'exposition, en introduction de ce collectif. Les textes réunis contribuent à cette démonstration, en présentant les facteurs sociaux et économiques, qui façonneront l'architecture de la métropole.

Une partie de l'ouvrage est consacrée à la « professionnalisation » de l'architecture, par la création, en 1890, de l'Association des architectes de la province de Québec (AAPQ) et l'apparition des premiers programmes universitaires en architecture.

On y fait des trouvailles intéressantes, notamment sur le regroupement des architectes du Québec en une association professionnelle. Contrairement à ce qui s'était produit aux États-Unis ou en Grande-Bretagne, où la concurrence des autres intervenants dans le domaine de la construction avait conduit à la création d'association professionnelle, le regroupement des architectes du Québec au sein de l'AAPQ a été principalement motivée par la faveur que connaissaient les architectes américains chez les donateurs d'ouvrage montréalais.

Les péripéties entourant la création de la ville de Montréal-Est — le coin le plus pollué et nauséabond de l'île — constituent une autre des multiples anecdotes intéressantes de cet ouvrage. Cette ville, créée de toute pièce par un promoteur immobilier inspiré par l'idéal de la cité-jardin, devait à l'origine constituer un petit paradis résidentiel, plus vert et plus paisible que Westmount... avec les résultats que l'on connaît aujourd'hui !

Montréal Métropole 1880-1930, sous la direction de France Vanlaethem et Isabelle Gournay, aux éditions du Boréal, 1998.

LES ARCHITECTES ET LEUR MAISON / LES ARCHITECTES ET LEUR ATELIER

L'envie de mobiliser l'intellect ne vous séduit pas en ces jours de canicule ? Faites une incursion dans les ateliers et les maisons d'architectes contemporains des quatre coins de la planète... tout en restant bien campé dans votre chaise longue. Les deux ouvrages des éditions du Seuil, intitulés *Les architectes et leur atelier* et *Les architectes et leur maison* sont tout indiqués pour la circonstance. Belles images, textes concis. Une lecture de farniente, idéale pour la canicule. Soulignons, au passage, les incartades que proposent ces deux ouvrages dans les univers — professionnel ou personnel — des architectes Frank Gehry, Jean Nouvel, Ricardo Bofill ou Yves Lion (Membre du jury des prix d'excellence 1996).

Anatxu Zabalbeascoa, *Les architectes et leur maison*, Seuil, 1997,

Ibid, *Les architectes et leur atelier*, Seuil, 1997,



SULLIVAN

Figure mythique de l'École de Chicago, Louis H. Sullivan a tout d'un personnage de roman de Balzac. Grandeur et misère marqueront tour à tour la vie de cet architecte, surtout actif dans la mégalopole du Midwest américain à la fin du siècle dernier. Théoricien et concepteur de l'immeuble à grande hauteur — l'ancêtre du gratte-ciel —, maître de Frank Lloyd Wright au début de sa carrière (il le remerciera quelques années plus tard pour avoir, durant ses week-end, réalisé des plans pour le compte des maffieux de « Porkopolis »), figure incontournable de l'architecture américaine, auteur intarissable, Sullivan montera au zénith de la société chicagolaise durant ses années d'association avec Dankmar Adler, puis amorcera, au tournant du siècle, une lente et inexorable descente aux enfers qui se terminera par sa mort en 1924.

Le personnage de Sullivan rassemblait à lui seul les éléments pour l'élaboration d'un récit captivant; la genèse de l'œuvre de cet architecte en était un autre (il construira plus de 150 bâtiments dans les quinze années de partenariat avec Adler). L'auteur Jean-Claude Garcias parvient à un heureux mélange en invitant le lecteur à découvrir à la fois l'homme et son œuvre.

Jean-Claude Garcias, *Sullivan*, Éditions Hazan, 1997.

Tous ces ouvrages sont disponibles à la librairie du CCA, 1920 rue Baile, à Montréal. Il est possible de les commander, sur Internet, sur le site du CCA à l'adresse <http://www.cca.qc.ca>. Aller par la suite dans la section consacrée à la librairie.

Les seuils d'accès faciles aux balcons : problématique et pistes de solutions

Les seuils de portes posent souvent des problèmes d'accessibilité à un bâtiment ou à un balcon. Ils sont souvent conçus en surélévation de 150 à 200mm par rapport au plancher adjacent afin d'éviter toute infiltration et afin de favoriser l'installation de plinthes de chauffage. (Figure 1)

L'accès facile aux balcons des logements de bâtiments d'habitation est apparu comme une exigence nouvelle depuis que les personnes utilisant un fauteuil roulant se sont intégrées à la société. Ces personnes forment une partie de plus en plus importante de la population, particulièrement en considérant les phénomènes du vieillissement ou encore les effets du virage ambulateur, et il devient essentiel que l'accès aux balcons des logements puisse s'effectuer en toute autonomie, afin qu'elles puissent bénéficier d'une facilité essentielle et d'une aire de refuge en cas de sinistre.

Cette aire de refuge est reconnue par le *Code National du Bâtiment du Canada*, édition 1995, comme une des mesures pouvant assurer une plus grande sécurité aux occupants à mobilité réduite lorsque les étages sont desservis par un parcours sans obstacles. Les alinéas 1) et 5) de l'article 3.3.1.7. précisent que l'accès à ces balcons doit être sans obstacles. Les portes y donnant accès doivent offrir un passage libre de 800 mm et comporter des seuils n'excédant pas 13 mm de dénivellation, tout en étant biseautés. (Figure 2)

PROBLÉMATIQUE

La réalisation de seuils présentant une très faible dénivellation (dénivellation maximale admise par le CNB étant de 13 mm) occasionne, selon les produits utilisés, les conditions d'exposition ou d'installation, des problèmes d'étanchéité à l'eau et à l'air, tout en ne constituant pas une barrière thermique performante.

LA SCHL FINANCE UNE RECHERCHE SUR CE SUJET

Pierre Richard, architecte, s'est vu accorder un projet de recherche sur ce sujet. Il souhaite connaître l'opinion des intervenants du milieu de la construction et cerner le plus exactement possible les problèmes rencontrés par ceux-ci. Il veut ainsi identifier les conditions de réalisation de seuils à accès facile (contexte, assemblages et types de produits utilisés), rechercher et évaluer de nouveaux produits qui seraient disponibles et utilisés ailleurs et enfin, proposer des solutions favorisant la réalisation de seuils à accès facile fonctionnels et performants en terme d'étanchéité (assemblages et produits qui semblent être les plus appropriés selon des conditions d'installation).

L'objectif principal du projet de recherche est de fournir un outil aux architectes, aux constructeurs et aux organismes de réglementation, démontrant les possibilités de réaliser des seuils à accès facile aux balcons dans les bâtiments d'habitation nouveaux ou rénovés, sans que des problèmes fonctionnels ou techniques en résultent.

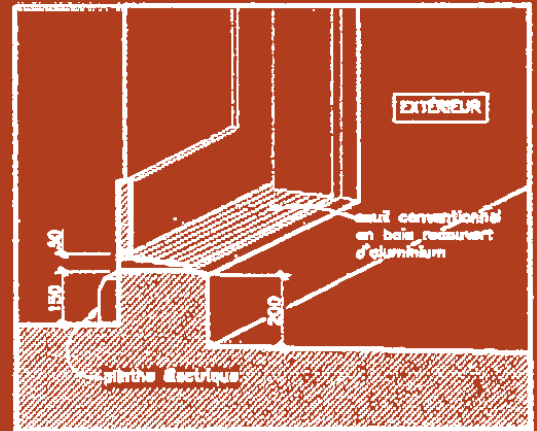


Figure 1
Détail d'un seuil inaccessible

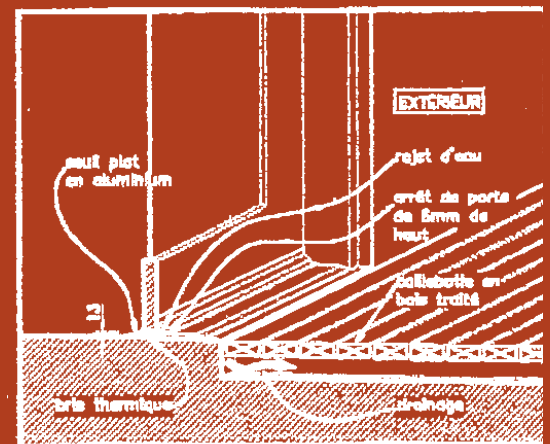


Figure 2
Détail d'un seuil facile d'accès

COLLABORATION RECHERCHÉE

M. Richard souhaiterait obtenir des commentaires et susciter un échange d'information sur les produits utilisés, détails d'assemblage développés, méthodes et contextes d'installation utilisés dans les projets pour ce genre de seuil. M. Richard est particulièrement intéressé par le niveau de performance des installations réalisées.

- Existe-t-il des produits et des assemblages hautement performants ?
- Doit-on absolument éviter certains types d'installation afin de minimiser les difficultés techniques de réalisation et d'éliminer les infiltrations ?

Vous pouvez contacter directement Pierre Richard au numéro de téléphone suivant : (514) 522-8502; ou encore par télécopieur au numéro : (514) 522-5857 ou par courriel à l'adresse : archiconcept@videotron.ca

Panneaux acceptés par l'AMCQ comme supports dans les systèmes avec membrane en bitume modifié

L'Association des maîtres couvreurs du Québec (AMCQ) a publié récemment une note d'information (no 98-814) intitulée « Panneaux de support acceptés dans les systèmes de membranes de bitume modifié ». Elle est adressée aux membres de l'AMCQ. Nous la reproduisons textuellement ci-dessous à la suggestion du comité des matériaux et techniques de l'Ordre. Pour toute information supplémentaire, contacter l'AMCQ au (514) 973-2322.

Dans le cadre des travaux du Comité de Prévention des incendies, lors de la pose des membranes soudées, nous avons établi la liste des panneaux de support acceptables pour minimiser les risques d'incendie.

Ceux-ci sont les suivants :

- Fibre cellulosique 25.4 mm (1") (Fesco Board, Schuller Inter. Canada Inc.)
- Isolant semi-rigide (20 mm) (Torch Safe) Owens Corning.
- Panneaux de béton composite (6 mm) (Supra Deck F - Cemfort Inc.)
- Panneaux de béton composite (9.5 mm) (Unidek - Unifix Inc.)

- Panneau de fibre de bois 25.4 mm (1") traité pour la résistance au feu
- Panneau de fibre de bois 12.7 mm (1/2") traité pour la résistance au feu

Les panneaux ventilés sont exclus.

Pour ces deux derniers panneaux, nous avons rencontré les manufacturiers de fibre de bois, à quelques reprises, afin de les sensibiliser aux risques d'incendies et vérifier s'il était possible de rendre leur produit résistant au feu.

À ce jour, nous avons reçu d'un manufacturier les résultats des épreuves ULC-S102 et ULC-S102-2 qui indiquent que les panneaux de fibre de bois traités (par imprégnation) rencontrent les normes de propagation de la flamme et de fumée développée avec un facteur < 25.

Conséquemment, pour tous les projets où un système de membrane de bitume modifié est installé, les panneaux précités pourront être utilisés.

La mise en vigueur de ces spécifications est immédiate, **peu importe que les projets soient garantis ou non par l'AMCQ**. L'Ordre des architectes du Québec a été avisé de tenir compte de ces spécifications.

Nous comptons sur votre collaboration pour améliorer vos performances en prévention des incendies et ainsi aider à réduire vos primes d'assurances.

Source : AMCQ

Certains développements concernant le Code national du bâtiment axés sur les objectifs

La prochaine édition du Code national du bâtiment (CNB), qui sera publiée en 2001, présentera certaines nouveautés par rapport aux éditions antérieures. Il est déjà de notoriété publique que la prochaine édition du CNB sera axée sur les objectifs. Toutefois, des discussions se poursuivent sur les aspects du contenu et du format des documents. Une des pistes à l'étude propose que les codes soient présentés en deux parties (présentement identifiées parties « A » et « B »).

La première partie (A) décrit les objectifs et les exigences fonctionnelles du Code. Elle formera probablement le document auquel renverront les lois provinciales puisqu'elle décrira la raison d'être des exigences et, en termes généraux, les objectifs de performance. Ce n'est ni plus ni moins que le résultat d'une analyse des intentions des exigences du présent CNB (édition 1995). Une partie du travail réalisé est présentement accessible sur Internet, pour consultation et commentaires, à l'adresse suivante : <http://www.ccbfc.org/ccbfc/intents/nbc> (en anglais seulement pour le moment).

La partie « B » sera constituée du Code normatif/prescriptif. Ce sera un recueil des exigences, comme on les connaît, mais avec une nouvelle structure qui sera basée sur celle de la partie « A ».

Le double objectif recherché est de rendre la consultation du code plus facile pour les utilisateurs et plus flexible au niveau de la conception et de l'innovation. En d'autres termes, les concepteurs du nouveau CNB désirent rendre cet outil de travail plus « souple » pour les architectes et les autres utilisateurs.

UN IMPACT SUR LES RÉVISIONS QUINQUENNALES

Dans le futur, les autorités compétentes pourraient adopter la partie « A », sans avoir à en reprendre le processus d'adoption tous les cinq ans, puisqu'il s'agit d'une partie faisant renvoi à des solutions acceptables à l'exemple de celles qui seraient contenues dans la partie « B ».

En définitive, on pourrait adopter en bloc les parties « A » et « B » ou seulement la partie « A » qui ferait renvoi à la partie « B » ou à toute autre solution équivalente mise de l'avant par les concepteurs. Les architectes devront donc, encore plus qu'auparavant, créer leurs propres solutions à des problèmes spécifiques de construction.

De plus, en 1999, la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies – l'organisme chargé de réaliser le CNB et de sa mise à jour – aura à décider ce qu'elle entend faire avec ce qu'elle appelle « les orphelins ». Ces derniers réfèrent à toutes les exigences contenues dans le CNB 1995 ne traitant pas de SANTÉ, de SÉCURITÉ ou d'ACCESSIBILITÉ. Au dire du comité permanent de la sécurité incendie, cet aspect n'a, en effet, rien à voir avec la sécurité des occupants mais réfère plutôt à la protection des biens de la communauté et à l'usage des bâtiments.

Laurent G. Jetté, architecte



Les CONCOURS internationaux du secteur du design et de l'aménagement

EN COLLABORATION AVEC Z1. POUR PLUS D'INFORMATION SUR CES CONCOURS ET SUR D'AUTRES CONCOURS, CONSULTER LE SITE INTERNET DE Z1 A L'ADRESSE [HTTP://WWW.Z-1.ORG](http://www.z-1.org)

IDEAL RESIDENCE FOR THE GUEST OF THE HOLLY CITY - ARABIE SAOUDITE

CATÉGORIE architecture et urbanisme
TYPE concours de projet en une phase
ORGANISATEUR AL-DAR Real Estate Investment
Éligibilité toute profession / deux catégories : étudiants et professionnels
PRIX (TOTAL) 175 000 \$
FIN DES INSCRIPTIONS 30 juillet 1998
SUJET Conception d'un secteur résidentiel près de la ville sainte de Jeddah.
INFORMATION P.O. Box 17871 Jeddah-21494 Arabie Saoudite
TÉLÉPHONE (+966 2) 6444690 ou (+966 2) 6446161
TÉLÉCOPIEUR (+966 2) 6429055
COURRIEL aldar@mail.gcc.com.lb
INTERNET <http://www.aldar.com.lb/>

THE INTERNATIONAL ARCHITECTURAL COMPETITION IN CROATIA - CROATIE

CATÉGORIE architecture et urbanisme
TYPE appel d'idées en une phase
ORGANISATEUR Croatian Association of Artists (HDLU) et la Croatian Association of Architects (UHA)
Éligibilité tous les artistes de moins de 35 ans
PRIX 1250\$
FIN DES INSCRIPTIONS 4 août 1998
SUJET identification et analyse de problématique urbaine locale
INFORMATION UHA Trg bana Josipa Jelacica 3/1, 10000, Zagreb, Croatie
TÉLÉPHONE 385 - 1 - 48 16 151
TÉLÉCOPIEUR 385 - 1 - 48 16 197

16 1998 UNBUILT ARCHITECTURE - ÉTATS-UNIS

CATÉGORIE architecture et urbanisme
TYPE appel de projets non-réalisés
ORGANISATEURS Boston Society of Architects/AIA
Éligibilité toute profession, toute nationalité
PRIX 250-500\$
FIN DES INSCRIPTIONS 17 août 1998
SUJET identification et analyse de problématique urbaine locale
INFORMATION Unbuilt Architecture Awards 1998
Boston Society of Architects/AIA
52 Broad Street, Boston, MA 02109-4301 USA
(617) 951-1433 ext. 232

A DESIGN COMPETITION FOR PIER 40 - ÉTATS-UNIS

CATÉGORIE architecture et urbanisme
TYPE concours d'idées en une phase
Éligibilité toute profession, toute nationalité
ORGANISATEUR Community Board #2, Van Alen Institute, New York City
FIN DES INSCRIPTIONS 17 août 1998
SUJET Espace urbain dans Greenwich Village
INTERNET <http://www.vanalen.org/v824pg01.htm>

13TH MEMBRANE DESIGN COMPETITION - JAPON

CATÉGORIE architecture
TYPE concours d'idées en une phase
ORGANISATEUR Membrane Design
Éligibilité toute profession, toute nationalité
PRIX 15 000 \$
FIN DES INSCRIPTIONS 2 septembre 1998
SUJET Exploration du potentiel des « membranes » dans la définition des seuils que sont les aéroports.
INFORMATION Membrane Design Competition '98 Office
Taiyo Kogyo Corporation 4-8-4,
Kigawa-higashi, Yodogawa-ku, Osaka, 532-0012 Japon
TÉLÉCOPIEUR 81.6.306.3154
COURRIEL mh_001600@fc.taiyokogyo.co.jp
INTERNET <http://www.taiyokogyo.co.jp>

URBAN HOUSING FOR THE XXI CENTURY - CHINE

CATÉGORIE architecture et urbanisme
TYPE concours d'idées en une phase
ORGANISATEUR UIA, XXIème Congrès Beijing
Éligibilité étudiants et stagiaires en architecture
PREMIER PRIX 10 000 \$
FIN DES INSCRIPTIONS 15 septembre 1998
SUJET Habiter la ville
INFORMATION Liu Kecheng, Li Jiao
International Confrontation for Architecture Students
Urban Housing for the XXIst Century
School of Architecture
Xi'an University of Architecture and Technology
XI'AN, Shaanxi, 710066
R.P.C.
(86 29) 220-2943
TÉLÉPHONE (86 29) 552-7821
TÉLÉCOPIEUR LuiKCH@pub.online.xa.sn.cn
COURRIEL

THE CENTER FOR HEALTH DESIGN - ÉTATS-UNIS

CATÉGORIE architecture et urbanisme
TYPE appel de projets de recherche et de réalisations
ORGANISATEUR The Center for Health Design
Éligibilité toute profession, toute nationalité
FIN DES INSCRIPTIONS 1^{er} octobre 1998
SUJET Innovation et excellence des espaces du domaine de la santé
INFORMATION Sur Internet seulement
COURRIEL CTR4HD@aol.com
INTERNET <http://www.healthdesign.org>

CYBORG CITY: MECHANICAL ISLANDS OF NYC

CATÉGORIE architecture et urbanisme
TYPE concours d'idées en une phase
ORGANISATEUR USA Institute
Éligibilité diplômés en architecture des 10 dernières années
PREMIER PRIX 73 000 \$ + bourses d'étude
FIN DES INSCRIPTIONS 15 novembre 1998
SUJET Cité virtuelle.
INFORMATION USA Institute
10 West 15th Street, Suite 1126
New York, NY 10011-6826
États-Unis
(212) 727-2157
TÉLÉPHONE (212) 727-2159
TÉLÉCOPIEUR Ldusainst@aol.com
COURRIEL

CONCOURS DE LOGO ARCHITECTURAL ICN

CATÉGORIE architecture et multimédia
TYPE concours de projet en une phase.
ORGANISATEUR ICN (dirigé par Z.one Architecture Québec)
Éligibilité toute profession, toute nationalité
PREMIER PRIX Une bibliothèque internationale d'architecture de plus de 200 livres et revues.
REMISE DES PROJETS 21 septembre 1998
SUJET Le logo internet, animé ou non, du réseau internet ICN.
INFORMATION <http://www.z-1.org>

INSPECTION RÉSIDENIELLE ET TRADUCTION

DE DEVIS

Inspection de bâtiments résidentiels au profit d'éventuels acheteurs ou vendeurs. Préparation de rapports d'expertise et témoignage à la cour. Membre de l'Association des inspecteurs en bâtiment du Québec (AIBQ), affiliée à la Canadian Association of Home Inspectors (CAHI).

Traduction du français vers l'anglais de devis d'architecture et d'autres documents. 15 ans d'expérience dans ces domaines. Pour de plus amples renseignements, appelez Peter Bishin, architecte, au (514) 483-1576.

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS

EN ERGONOMIE

Études ergonomiques associées à des projets d'aménagement et d'architecture. Secteurs institutionnel, commercial, industriel. Aménagement de postes de travail dans les bureaux. Ronald Landry (MOAQ) Téléphone : (514) 481-6852.

OFFRES D'EMPLOI

Firme d'architectes cherche à combler deux postes : un premier d'architecte en design et un deuxième d'architecte en gestion de projet. Les candidat(e)s recherché(e)s sont capable d'initier et coordonner le design conceptuel, préparer la documentation de construction appropriée.

Architecte en design : bilinguisme, un minimum de sept années d'expérience en design de bâtiment, avec flair pour le design et une bonne compréhension matériaux/détails. Tâches : générer des esquisses en couleur à la main et par ordinateur. Une bonne connaissance des logiciels 3D est requise.

Architecte en gestion de projet : bilinguisme, un minimum de sept années d'expérience en architecture commercial « in house » et en chantier. Compétence AutoCad 13 un atout.

Les candidat(e)s intéressé(e)s sont prié(e)s de faire parvenir leur CV à l'attention de Barbara O'Donoghue, 460 rue McGill, Montréal (Québec) H2Y 2H2.

NOUVEAU
PARE-AIR

REVÊTEMENT EXTÉRIEUR ISOLANT



- **Par-air** : 0.0084 L/s*m²
exigence du Code : 0.0214 L/s*m²
- **Perméable à la vapeur d'eau**
- **Facteur R élevé et permanent**

Disponible chez la plupart des marchands de matériaux.

ISOLOFOAM

LES PRODUITS ISOLOFOAM INC.

• Québec • Montréal

Pour renseignements, contactez-nous au 1-877-ISOCLAD

Partenariat entre architectes

La compagnie Bornes interactives d'information professionnelle, BiiP Québec inc., développe une borne interactive vouée à transmettre de l'information sur l'habitation, à renseigner sur l'architecture et à la promouvoir. Le président de BiiP Québec, **Jean-Pierre Thérien**, architecte, désire entrer en contact avec des architectes oeuvrant ou intéressés par le domaine résidentiel. Il souhaite échanger avec eux sur le projet de bornes informatisées, identifier les besoins du public matière d'information, de même que sur la mise en marché des services de l'architecte par le biais de la borne. Il est possible de joindre M. Thérien au (418) 653-4666 ou par voie postale, au 851, rue d'Ontario, Sainte-Foy, G1X 3P7.

Appel de candidatures – Comité d'inspection professionnelle

Le Bureau sollicite des candidatures pour le comité d'inspection professionnelle. Il s'agit d'un comité statutaire dont le mandat consiste à surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre, suivant le programme de surveillance générale déterminé par le Bureau. Ce comité doit être formé de cinq membres et deux postes sont à pourvoir. Les architectes sont invités à manifester leur intérêt à y siéger en faisant parvenir leur curriculum vitae, à l'attention de France Jodoin, secrétaire de l'Ordre, par télécopieur, au (514) 933-0242 ou par voie postale au 1825, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (QC), H3H 1R4.

Les architectes invités à faire connaître leurs réalisations

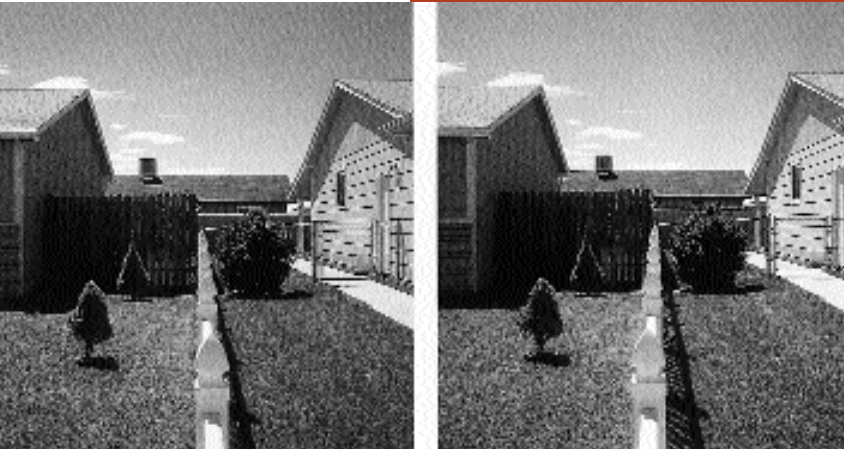
L'architecte Yves Perrier sera l'auteur, à partir de septembre 1998, d'une chronique hebdomadaire sur la rénovation résidentielle, publiée dans le cahier *Mon Toit* de *La Presse* du samedi.

Son travail actuel étant surtout axé sur l'expertise et l'inspection de bâtiments, il souhaiterait présenter, dans sa chronique, des projets conçus par d'autres architectes.

Tout architecte intéressé à y faire paraître ses idées ou ses réalisations d'un projet, d'une partie spécifique de projet ou d'une solution de design en rénovation résidentielle peu le contacter. Des plans de type avant/après, des photos ou des détails techniques devront être produits pour illustrer les articles ainsi qu'une ventilation des coûts.

Comme M. Perrier doit fournir 10 articles avant le 31 juillet 1998, veuillez le contacter dès que possible, si certains sujets vous paraissent appropriés pour l'automne 1998, au (514) 523-4441.

Surface du quotidien : la pelouse en Amérique au Centre Canadien d'Architecture cet été



Les dictionnaires le réduisent à une « plaque de terre couverte d'herbe ». On le foule du pied, le tond et se couche dessus pour profiter des rayons de Galarneau. Omniprésent dès que l'on met le bout du nez dehors durant la belle saison, il est en quelque sorte victime de son succès : on ne le remarque plus.

Les apparences, dans ce cas, sont bien trompeuses. Le gazon est une fabrication de toute pièce. Objet d'une littérature touffue, de recherches poussées, témoin des petits et grands événements de ce monde, enjeu de querelles juridiques entre voisins, le « gazon » — ce petit brin d'herbe en apparence anodin — recèle une histoire passionnante, que le Centre Canadien d'Architecture nous invite à découvrir jusqu'au 8 novembre 1998, avec l'exposition *Surface du quotidien : la pelouse en Amérique*. Le gazon devient, avec cette exposition, l'agent vert : un instrument qui touche les sphères du politique, de l'économique, du juridique et du culturel.

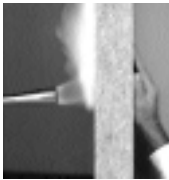
Surface du quotidien est la cinquième et dernière exposition de la série *Le siècle de l'Amérique*, organisée par l'architecte Phyllis Lambert, directeur du CCA. « Surface du quotidien amène notre série à sa conclusion logique en nous plaçant directement dans le cadre le plus familier de l'ambiguïté et de l'ambivalence. Nous marchons tous les jours sur une parcelle de verdure qui semble naturelle mais qui est en fait un produit de la technologie. Nous nous tenons sur un terrain qui paraît neutre; mais n'étant ni ville ni campagne, ni public ni privé, ce terrain est chargé de tension », explique Phyllis Lambert.

Le visiteur est amené à découvrir cette position ambiguë qu'occupe la pelouse entre l'espace public et l'espace privé, entre la ville et la campagne. Symbole servant au spectacle de la jeune démocratie américaine, évocation d'un prestige social, terrain de rivalité dans le domaine du sport professionnel, symbole de la distance, du contrôle et de l'autorité du pouvoir économique, la pelouse germe dans l'imaginaire collectif de l'Amérique. A un point tel que ces petits îlots de verdure en sont venus à intéresser Hollywood. Le CCA présente d'ailleurs, tous les jeudis soir de juillet et d'août, des longs métrages ou des documentaires où le gazon tient un rôle prépondérant.

Information : (514) 939-7000.



Faites d'une pierre deux coups



Premièrement, Roxul AFB améliore de façon importante les propriétés de résistance au feu de n'importe quel système de cloisons. De fait, des recherches démontrent que la mise en place d'isolant de laine de roche dans une cavité murale a procuré une

augmentation de 54 % du degré de résistance au feu, comparé à une cavité non-isolée. En moyenne, chaque pouce supplémentaire de Roxul AFB ajoutera douze minutes à la protection contre le feu d'un assemblage mural en gypse.



Deuxièmement, les recherches démontrent que plus un matériau isolant possède une masse volumique élevée, mieux il absorbe le son dans une cavité murale. Dû à cette masse volumique supérieure, inhérente aux produits Roxul, l'isolant AFB agit de façon extrêmement efficace en

réduisant la transmission sonore à travers n'importe quel système de cloisons, ce qui en fait un isolant supérieur pour le contrôle acoustique. **Protection incendie. Contrôle du bruit.** Deux cibles distinctes, une seule pierre, l'isolant de laine de roche Roxul AFB.

BREUIT AFB
MATELAS ACOUSTIQUES RÉSISTANTS AU FEU DE ROXUL

Pour plus d'informations, appelez-nous dès aujourd'hui **1-514-979-1184**

ROXUL

L'isolant à Son Meilleur 551 Harrop Drive, Milton, Ontario L9T 3H3 • 1-800-265-6878 ou (905) 878-8474 • Fax 1-800-991-0110